

# COLLECTE SÉLECTIVE

## MATIÈRES ACCEPTÉES DANS VOTRE BAC DE RÉCUPÉRATION

### PAPIER ET CARTON



REFUSÉ  
ACCEPTÉ



Journaux - Circulaires - Papiers à lettres - Enveloppes - Revues et catalogues - Livres - Papiers et cartons d'emballage (non cirés) - Boîtes de céréales - Annuaires téléphoniques - Boîtes à oeufs cartonnées - Rouleaux vides de papier de toilette et d'essuie-tout, cartons de lait, contenants de jus de type Tetrapak

Cartons souillés par les aliments ou la matière grasse - Essuie-tout, papiers mouchoirs - Papiers cirés ou plastifiés - Couches - Cartons bruns cirés - Papiers d'emballage métalliques et rubans - Papiers carbone et papiers buvards

**Note:** Le papier et le carton ne doivent pas être souillés. Défaire les boîtes de carton pour économiser de l'espace.

### PLASTIQUE

REFUSÉ  
ACCEPTÉ



Tous les numéros de plastique sont recyclables, de 1 à 7 - Contenants alimentaires (margarine, crème glacée, etc.) - Contenants en styromousse - Contenants de produits pour l'entretien ménager (eau de javel, savon, etc.) - Contenants de yogourt - Contenants pour les soins de santé (shampooing, crème à mains, etc.) - OBLIGATOIRE : Sacs de plastique placés dans un seul sac (incluant les pellicules de plastique et les cellophanes)

Assiettes - Ustensiles - Jouets fabriqués de plusieurs matériaux - Toile de piscine - Tous les articles n'ayant pas de numéro.

**Note:** Les contenants en plastique consignés doivent être rapportés chez un détaillant (ex.: bouteilles de boissons gazeuses). Avant de placer dans le bac : rincer les contenants, retirer les couvercles et les bouchons. La MRC de Montmagny prône la réduction à la source pour les contenants en styromousse.



### MÉTAL



REFUSÉ  
ACCEPTÉ



Boîtes de conserve - Cannelles métalliques et en aluminium - Assiettes d'aluminium - Fer (moins de 25 livres)

Contenants de peinture et de solvant - Contenants sous pression - Appareils électroménagers - Matériaux souillés par les aliments

**Note:** Les contenants en métal consignés doivent être rapportés chez un détaillant (ex.: cannettes d'aluminium). Rincer avant de mettre dans le bac pour éviter la contamination et les odeurs. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes.

### VERRE

REFUSÉ  
ACCEPTÉ



Verre transparent et coloré - Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées - Contenants de verre tout usage pour les aliments

Porcelaine - Verre plat (vitres de fenêtres) - Vaisselle - Pyrex - Ampoules électriques - Néons - Miroirs - Céramique

**Note:** Les contenants en verre consignés doivent être rapportés chez un détaillant (ex.: bouteilles de bière). Rincer avant de mettre dans le bac afin d'éviter la contamination et les odeurs. Retirer les couvercles et les bouchons.



### AUTRES MATIÈRES

Plusieurs points de dépôt sont également à votre disposition pour le recyclage des matières suivantes:

- Résidus domestiques dangereux : peinture, huile, antigel, lampes fluocompactes et tubes fluorescents, piles, cartouches d'encre, etc.
- Matériel électronique : ordinateurs, cellulaires, etc.
- Encombrants : meubles, vieux matelas, électroménagers, etc.

La MRC de Montmagny offre un service-conseil en compostage et vend des composteurs domestiques à tarif réduit.

Contactez-nous !  
Téléphone: 418 248-5985, poste 331  
[www.montmagny.com](http://www.montmagny.com)

